

PETR BRUCHE MOSSIG

Délibérations du Comité Syndical

- Séance du 15 OCTOBRE 2024 -



Nombre de membres du Comité Syndical en exercice :

- 56 titulaires

Nombre de membres votants :

	39
☞ Nombre de membres présents :	27
☞ Nombre de membres ayant donné procuration :	12

Considérant conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales d'une part, que le Comité Syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente, et d'autre part, qu'il est fait exception à cette règle lorsque, convoqué une seconde fois pour délibérer sur le même objet, le nombre des membres présents n'est pas, cette fois encore, supérieur à la moitié. La seconde convocation ou communication des questions à l'ordre du jour rappelle expressément cette disposition.

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 15 octobre à 18 heures 00, en l'absence de quorum lors de sa séance plénière du mercredi 25 septembre de l'an deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du PETR BRUCHE MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni une seconde fois en séance plénière, en Salle Zeller, 1 rue Gambrinus, au siège du PETR BRUCHE MOSSIG à MUTZIG.

MEMBRES VOTANTS PRESENTS :

- ⇒ Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
 - M. Bernard RAULIN, Adjoint au Maire d'ALTORF
 - Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
 - M. Gilbert ROTH, Maire de DÖRLISHEIM
 - M. Alexandre DENISTY, Maire de DUTTLENHEIM
 - M. Mathieu BLEGER, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM
 - M. Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER
 - M. Guy ERNST, Maire d'HEILIGENBERG
 - M. Laurent FURST, Maire de MOLSHEIM
 - M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire de MUTZIG
 - M. Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH
 - M. Sébastien JACOB, Conseiller Municipal de WOLXHEIM

- ⇒ Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche
 - Mme Alice MOREL, Maire de BELLEFOSSE
 - M. Emile FLUCK, Maire de COLROY-LA-ROCHE
 - M. Jean-Louis BATT, Maire de LUTZELHOUSE
 - M. Nicolas BONEL, Maire de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
 - M. André WOOCK, Maire de NATZWILLER
 - M. Marc SCHEER, Maire de ROTHAU
 - M. Alain FERRY, Maire de WISCHES

- ⇒ Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble
M. François SCHNEIDER, Maire de COSSWILLER
M. Fabien BLAESS, Maire de DANGOLSHEIM
M. Daniel FISCHER, Maire de MARLENHEIM
M. Pierre BURTIN, Adjoint au Maire de MARLENHEIM
M. François JEHL, Maire d'ODRATZHEIM
Mme Sylvie THOLE, Maire de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT
M. Daniel ACKER, Maire de WANGENBOURG ENGENTHAL
M. Cédric HALTER, Adjoint au Maire de WASSELONNE
M. Pierre GEIST, Maire de WESTHOFFEN

MEMBRES REPRESENTES :

Mme Marie-Paule DIETRICH, ayant donné procuration à M. Sébastien JACOB
Mme Claire LIEBERT-PERRAT, ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH
Mme Marianne WEHR, ayant donné procuration à M. Bernard RAULIN
Mme Chantal JEANPERT, ayant donné procuration à M. Laurent FURST
Mme Sylvie TETERYCZ, ayant donné procuration à M. Guy ERNST
M. Maxime LAVIGNE, ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER
M. Jean-Michel WEBER, ayant donné procuration à Mme Marie-Reine FISCHER
Mme Caroline PFISTER, ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE
Mme Marielle HELLBOURG, ayant donné procuration à M. Pierre THIELEN
M. Laurent BERTRAND, ayant donné procuration à M. Marc SCHEER
M. Pierre Paul ENGER, ayant donné procuration à M. Daniel FISCHER
M. Patrick DECK, ayant donné procuration à M. Daniel ACKER

ASSISTAIT EN OUTRE :

Mme Michèle HEUSSNER, Directrice du PETR

EXCUSES :

Mme Laetitia MARTZ, Maire de DACHSTEIN
M. Julien HAEGY, Maire de DUPPIGHEIM
M. Eric FRANCHET, Maire d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE
M. Bulent TEMIZAS, Adjoint au Maire de MUTZIG
M. Guy SCHMITT, Maire de SOULTZ-LES-BAINS
M. Alexandre GONCALVES, Maire de STILL
M. Marc DELLENBACH, Maire de BOURG-BRUCHE
M. Maurice GUIDAT, Maire de FOU DAY
M. Thierry SIEFFER, Maire de RANRUPT
M. Marc GIROLD, Maire de RUSS
M. Romain MANGENET, Maire de SAALES
M. Alain GRISE, Maire d'URMATT
M. Nicolas WINLING, Maire de DAHLENHEIM
M. Gérard STROHMENGER, Maire de TRAENHEIM
M. Yves JUNG, Maire de WANGEN
Mme Michèle ESCHLIMANN, Maire de WASSELONNE

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – ASSURANCE STATUTAIRE

N° 2024-269 PETR

EXPOSE

L'assurance statutaire du PETR contractée auprès de Groupama, tombe à échéance le 31/12/2024.

Actuellement les effectifs du PETR sont répartis comme suit : 1 agent CNRACL et 9 agents IRCANTEC.

Groupama propose de renouveler le contrat CIGAC du PETR pour une durée de 4 ans moyennant réévaluation des conditions tarifaires à 5,64% pour les agents CNRACL et à 1,41% pour les agents IRCANTEC. Ces garanties sont proposées sans franchise excepté 10 jours ferme pour les congés de maladie ordinaire.

L'appel d'offre pour l'assurance statutaire réalisée par le CDG pour la période 2024-2027 a été attribuée à RELYENS, avec un coût pour les collectivités de moins de 30 salariés à 4,63% pour les agents CNRACL avec une franchise de 20 jours pour tout type d'arrêt (AT, LM/LD, MAT et MO) et à 1,27% pour les agents IRCANTEC avec une franchise de 15 jours pour les arrêts de maladie ordinaire.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26, non encore codifié ;

CONSIDERANT la nécessité pour le PETR de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité, paternité, adoption, invalidité temporaire imputable au service, décès) ;

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation engagée par le PETR et par le centre de gestion pour la souscription d'un contrat d'assurance statutaire, celui-ci a retenu l'offre la mieux disante de la compagnie d'assurances GROUPAMA ;

ENTENDU les commentaires du Président et les explications complémentaires apportées par la Directrice des Services ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

décide

de prendre acte des résultats de la consultation du PETR et du centre de gestion en vue de la souscription d'un contrat d'assurance statutaire,

d'autoriser Monsieur le Président à souscrire le contrat d'assurance statutaire auprès de l'assureur GROUPAMA.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance



Daniel FISCHER

Le Président,



Alain FERRY

Transmis au représentant de l'Etat le : 18/10/2024

Publié le : 21/10/2024

